

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 13 janvier 2017 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. Emmanuel De Bock adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant le bilan transversal du 23 novembre 2016 du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur les télévisions locales pour l'exercice 2015
- 2.2. de M. Alain Maron adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'annonce d'un moratoire sur l'agrément des maisons médicales au forfait

et interpellation jointe de M. Zahoor Ellahi Manzoor adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les maisons médicales
- 2.3. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant les mesures de prévention contre la cyberdépendance
- 2.4. de M. Zahoor Ellahi Manzoor adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la prévention et le dépistage du cancer colorectal
- 2.5. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant les objectifs fixés par le Gouvernement concernant le Plan Formation 2020
- 2.6. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales, concernant les programmes de coopération au développement en République démocratique du Congo

3. Questions orales

- 3.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la création d'un incubateur culturel à Bruxelles
- 3.2. de Mme Barbara Trachte adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la future responsabilisation des employeurs dans l'écartement des femmes enceintes
- 3.3. de M. Sevket Temiz adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la création en Belgique de la carte européenne d'invalidité

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8h30)

fixée(s) à 11h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21.